

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Portant reclassement et nomination de
certains professeurs adjoints d'Education
physique et sportive des cadres des ser-
vices sociaux (jeunesse et sports) ep
tête MOUANGOUAKA Célestin.

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8.7.79 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté N° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret 67/50/FP-8E du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitution de carrière, et reclassements notamment en son article 1er paragraphe 2 ;
- (/u le décret 74/454 du 17.12.74 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement (jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1er, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19 et 20 du décret 63/79 du 26.3.63 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sport) ;
- (/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u l'arrêté 9017/MJS.DGS.DRAF-4 du 11.11.81 portant promotion au titre de l'année 1981 des fonctionnaires des cadres des catégories A2 et B1 des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) ;
- (/u l'arrêté 5435/MJS.DGS.DGTFP du 5.8.81 autorisant certains professeurs adjoints et maîtres d'EPS admis en 1ère année d'Inspectorat de Professorat et de Professorat adjoint à suivre des cours à l'ISEPS (Université Marien NGOUABI) de Brazzaville (régularisation ;
- (/u la demande des intéressés ;

D.B.

D.C.F.

Vu la lettre n° 803/DGS.DAAF-4 du 14.12.81 du Directeur Général des Sports transmettant les dossiers des intéressés;

DECRETE :

ARTICLE 1ER: En application des dispositions du Décret 74/454 du 17.12.74 susvisé, les Professeurs d'Education Physique et Sportive de 3° échelon, indice 860 des cadres de la catégorie A Hiérarchie II des Services Sociaux (Jeunesse et Sports), dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive, délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, sont reclassés à la catégorie A, Hiérarchie I et nommés Professeurs Certifiés d'Education Physique et des Sports de 2° échelon, indice 920. ACC = néant.

- MM. - MOUANGOUAKA Célestin, Professeur Adjoint d'Education Physique et Sportive
- NGOMA Casimir Hervé, Professeur Adjoint d'Education Physique et Sportive de 3° échelon
- NGUIMBI NZAHOU Alphonse, Professeur Adjoint d'Education Physique et Sportive de 3° échelon.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet ~~à~~ du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates effectives de reprise de service des intéressés à l'issue de leur stage sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, LE 16 JUILLET 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement
Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Gabriel OBA-APOUNOU.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS:

- JORPC.....1 MJS.....1
- DGTFP/DFP.....3 DOSSIERS.....5
- D.E.....3 INTERESSES.....3